



Myriam Gottraux: «On ne devrait pas être obligé de demander l'aide sociale parce qu'on a vécu un acte terroriste»

18 décembre 2020, Patricia Islas

Myriam Gottraux fait partie des survivants des attentats terroristes du 13 novembre 2015 à Paris. Cette ressortissante suisse a perdu toute source de revenu à cause de ses blessures. Elle regrette que la Suisse n'offre aucune indemnisation à ses citoyens touchés par des actes commis à l'étranger. Interview.

Un projectile de Kalachnikov lui a sérieusement transpercé le bras droit sur la terrasse du bistrot «Belle Équipe». La Suisse Myriam Gottraux se trouvait au mauvais endroit au mauvais moment le 13 novembre 2015, lors des attentats terroristes perpétrés en plein cœur de Paris. Son partenaire n'est pas touché et l'aidera à s'extraire de cette mer de sang. Entre le Stade de France, les terrasses et la salle de spectacle du Bataclan, les terroristes ont exécuté 130 personnes ce soir-là.

Myriam Gottraux est soignée et revient en Suisse pour entamer un long chemin de «reconstruction», semé d'obstacles administratifs. Elle décrit son douloureux parcours dans un livre, Instants d'éternité - Victime du terrorisme et de l'indifférence.

Myriam et son partenaire, Maurice, ont été indemnisés par la France dans le cadre du Fonds de garantie des victimes des actes terroristes et autres infractions (FGTI). Mais la Suisse, elle, n'a pas prévu de soutien pour les victimes d'actes terroristes en dehors des frontières nationales.

Myriam a perdu l'usage de son bras et ne peut plus exercer son métier d'ostéopathe. Durant quatre ans, son assurance perte de gain (APG) a refusé de lui verser la somme prévue, car les conséquences d'actes terroristes ne sont pas couvertes. La survivante appelle les autorités suisses à améliorer le dispositif en place pour aider les victimes, afin d'éviter que d'autres personnes ne vivent son calvaire.

swissinfo.ch: Qu'est-ce qui vous a motivée à écrire ce livre, cinq ans après les attentats?

Myriam Gottraux: Le grand étonnement et la détresse que j'ai ressentis en constatant que, dans mon pays, rien n'avait été prévu pour répondre à une situation comme la mienne, d'une citoyenne ayant subi un acte terroriste à l'étranger.

L'autre axe de rédaction de ce livre était un souci de mémoire et, enfin, le désir de remercier les belles personnes que j'ai rencontrées sur mon chemin. Je voulais aussi dire «merci» à la vie d'être toujours là.

Trois jours après l'attaque, vous avez demandé un transfert en Suisse pour y être soignée et être plus proche de votre fille. Comment cela s'est-il passé à votre retour?

J'ai été très bien soignée d'un point de vue médical, mais j'ai dû me débrouiller pour trouver de l'aide psychologique et être accompagnée dans ce moment complètement surréaliste que je vivais. Malheureusement, j'ai dû faire toutes ces démarches seule. Il n'y avait aucune structure mise en place en Suisse pour s'occuper de moi ou de mon compagnon, alors que ce n'est pas en trois jours qu'on se remet d'une telle histoire!

Dans votre livre, vous dénoncez le manque de soutien financier pour les Suisses victimes de terrorisme à l'étranger. Comment avez-vous vécu cette situation?

Il existe une loi sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI), mais elle ne concerne que les cas commis en Suisse, pas sur sol étranger. J'ai rencontré une personne responsable de cette loi dans le canton de Vaud, qui m'a aidée pour



de petites choses comme l'assurance-maladie ou les transports. Mais c'était impossible d'obtenir des indemnités pour pouvoir continuer à vivre. La Suisse s'en remet totalement aux pays dans lesquels les attentats ont eu lieu. Et à ma connaissance, la France est le seul État qui s'est doté d'un fonds de garantie d'aide aux victimes de terrorisme.

Si j'ai la force de dénoncer cette situation, c'est parce que j'ai eu la chance d'être soutenue par mon entourage et parce que l'attentat a eu lieu dans un pays qui nous reconnaît en tant que «victimes», même si les démarches sont encore en cours.

J'imagine qu'une femme seule avec un enfant pourrait sombrer dans un gouffre profond et ce n'est pas juste: on ne devrait pas être obligée de demander l'aide sociale parce qu'on a vécu un acte terroriste, surtout dans un État de droit comme la Suisse.

Quel message voulez-vous faire passer au monde politique suisse, à l'heure où des actes terroristes continuent de se produire en Europe?

J'aimerais dire au monde politique qu'il devrait retravailler cette loi sur l'aide aux victimes d'infractions. La législation a été «détricotée» par le gouvernement et le Parlement après les attentats de Louxor, en Égypte, en 1997. Une trentaine de Suisses avaient été touchés et indemnisés par les cantons. Une facture de plus de 2 millions de francs jugée trop lourde. Les autorités ont donc modifié la loi en 2007 pour supprimer ce droit aux indemnisations.

Je demande au monde politique de remettre en place des bases légales permettant aux citoyens suisses touchés par des attentats à l'étranger d'obtenir une aide substantielle de la Confédération.



Myriam Gottraux, en collaboration avec le journaliste Alain Maillard, a publié , Instants d'éternité - Victime du terrorisme et de l'indifférence (Ed. Slatkine). Maurice Schobinger